la Courneuve

service Éducation

Dossier suivi par Mme GUEDJ / Mme CHADID
Tél : 01 49 92 62 59 / 62 58
MD/LB/CD/MG-2024

Liberté

DOSSIER DE DEMANDE DE DÉROGATION SCOLAIRE 2024/2025

À remplir par l'administration :

Nom du responsable : ……

Référent administratif : ……..

Date :……

Égalité

Madame, Monsieur,

Vous souhaitez faire une demande de dérogation pour la rentrée scolaire 2024/2025

Tout d'abord, je souhaite vous rappeler que les secteurs scolaires sont définis afin de permettre une répartition équilibrée des effectifs sur toute la ville.

C'est sur cette base que l'Éducation nationale détermine le nombre d'enseignants pour chaque école.

Demander une dérogation suppose donc de pouvoir justifier de raisons qui rendent totalement impossible la scolarisation de votre enfant dans l'école du secteur.

Selon les justificatifs que vous fournirez **(dossier à retourner avant le 26 avril 2024)** la commission, composée de représentants de l'Éducation nationale et de la Municipalité, après avis des directions scolaires concernées, rendra une décision conforme au code de l'Éducation.

Un éventuel accord sera cependant toujours conditionné par les places disponibles dans l'école demandée. Toutefois, les enfants du secteur restent prioritaires.

Le service Éducation est à votre disposition pour tout complément d'information.

Fraternité

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, mes salutations distinguées.

Mélanie DAVAUX
Adjointe au maire
déléguée à la Réussite éducative

Hôtel de ville
avenue de La République
93126 La Courneuve Cedex
T. 01 49 92 60 00
www.lacourneuve.fr

DEMANDE DE DÉROGATION SCOLAIRE
ANNÉE SCOLAIRE 2024/2025

Maternelle ☐ **Élémentaire** ☐

Commune ☐ **Hors commune** ☐

École d'origine : . . . . . .Ville :. . . . . .

École demandée : . . . . . .Ville :. . . . . .

Nom de l'enfant : . . . . . Prénom : . . . . . .

Date de naissance : . . . . . Niveau de classe : . . . . . .

L'enfant est-il déjà en dérogation cette année ? : ☐ Oui ☐ Non

Responsables légaux

Responsable légal 1

Père ☐ Mère ☐ Autre ☐ (précisez). . . . . .

Nom et prénom. . . . . .

Adresse postale : . . . . . .

. . . . . .

. . . . . .

N° de téléphone : . . . . . .

Mail :. . . . . .

Responsable légal 2

Père ☐ Mère ☐ Autre ☐ (précisez). . . . . .

Nom et prénom. . . . . .

Adresse postale : . . . . . .

. . . . . .

. . . . . .

N° de téléphone : . . . . . .

Mail :. . . . . .

Profession - lieu de travail - téléphone - autres :

Responsable 1 : . . . . . .

. . . . . .

. . . . . .

. . . . . .

Responsable 2 : . . . . . .

. . . . . .

. . . . . .

. . . . . .

Nom et prénom des frères et sœurs	Date de naissance	Établissement fréquenté

• Motif de la demande : . . . . . .

. . . . . .

. . . . . .

. . . . . .

. . . . . .

• Si l'enfant est gardé par une nourrice, depuis quelle date : . . . . . .

• La nourrice a-t-elle d'autres enfants à charge, si oui :

Nom et prénom : . . . . . .

Nom et prénom : . . . . . .

Nom et prénom : . . . . . .

Date et signature du demandeur

• Constitution du dossier

Votre dossier doit comporter les pièces justificatives suivantes en fonction des raisons de votre demande.

- ☐ Attestation sur l'honneur de la personne qui garde l'enfant
- ☐ Quittance de loyer de la personne qui garde l'enfant
- ☐ Attestation de l'employeur précisant les horaires de travail
- ☐ Certificat médical, si nécessaire
- ☐ Tout autre document permettant de statuer la demande

• Déroulement de la procédure (tout dossier incomplet sera refusé)

- Dépôt des demandes de dérogations **jusqu'au 26 avril 2024**
- Au centre administratif Mécano (3, mail de l'Égalité - Service Accueil et Qualité de la Relation aux Usagers)
- Pour les demandes venant des communes extérieures fournir l'accord de la ville de résidence.

Attention

Toute demande déposée après les délais, ne pourra être prise en compte.

Scolarisation d’enfant extérieur à la commune

Avis de la commune de résidence Date et signature	**Avis de la commune demandée** Date et signature

---

Partie réservée au service Éducation

Avis favorable ☐ Avis défavorable ☐

Avis favorable étant précisé que la commune ne prend pas en charge les frais de scolarité, sauf dans trois cas prévus dans l’article L-212 du code de l’Éducation nationale.

Pour les autres cas, la dérogation ne sera accordée que dans le cadre d’une convention de gratuité réciproque